

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

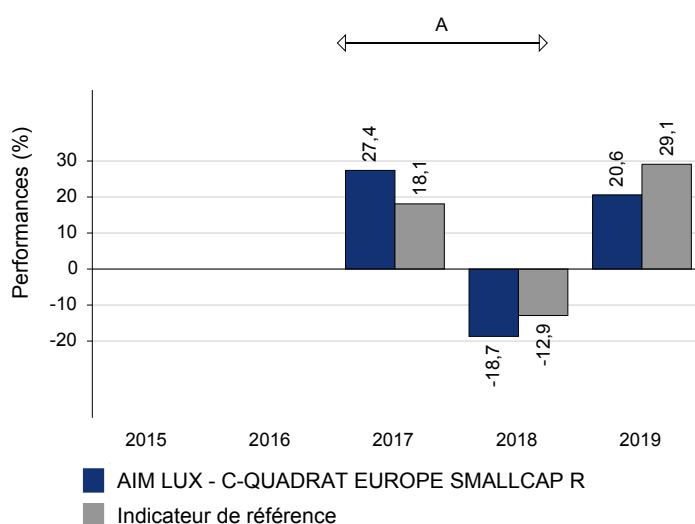
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	3,36%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,13% à la dernière clôture du Fonds
15% de la performance au-delà de l'indice DJ STOXX SMALL 200 (dividendes réinvestis)	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter au passage intitulé "Charges et Frais" du prospectus, disponible à l'adresse www.c-quadrat.com/fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du Fonds : 12 octobre 2018

Date de création de la part : 12 octobre 2018

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : DJ STOXX SMALL 200 (dividendes réinvestis).

A : La classe C du compartiment AIM LUX - AIM EUROPE SMALLCAPS a été lancée au 12/10/2018 par le biais de l'absorption des parts du FCP français AIM EUROPE SMALLCAPS. Les performances présentées dans le tableau ci-dessus pour le Compartiment avant sa création, pour l'année 2017, découlent des performances historiques de AIM EUROPE SMALLCAPS, un OPCVM agréé par l'Autorité des Marchés Financiers, qui a été fusionné dans le Compartiment le 15 octobre 2018. C-Quadrat Asset Management France est la société de gestion depuis la création du Compartiment, la politique d'investissement et les restrictions d'investissement n'ont subi aucun changement important depuis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de la société de gestion : C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE - 21, Boulevard de la Madeleine - 75001 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante : sales.france@c-quadrat.com.

Ce Fonds est à compartiments, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion. Les actifs et les passifs d'un compartiment sont distincts de ceux des autres compartiments.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Les investisseurs sont autorisés à échanger tout ou une partie de leurs parts d'un compartiment en parts du même compartiment ou d'autres compartiments. Des informations relatives à ce droit se trouvent dans le prospectus à la rubrique "CONVERSION DES ACTIONS".

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet : www.c-quadrat.com/fr.

C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive AIFM et de la directive UCITS V. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le site internet de la société : www.c-quadrat.com/fr ainsi que la politique complète de rémunération sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La société de gestion C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 septembre 2020.